



Dossier du BHI N° S1/5065

LETTRE CIRCULAIRE 35/2011
1er juin 2011

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE ET LE SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DU PACIFIQUE**

Référence : LC du BHI 16/2011 du 11 février – Protocole d'accord proposé entre l'OHI et la SPC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction remercie les Etats suivants pour leurs commentaires favorables à propos de l'établissement d'un protocole d'accord entre l'OHI et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) : Brésil, Canada, Chili, Finlande, France et RU. En l'absence d'objections de la part des Etats membres, le président du Comité de direction a signé le protocole au nom de l'OHI, le 8 avril. Le Dr Jimmie Rodgers, Directeur-général du SPC, a signé le protocole, au nom du SPC, le 29 avril.

2 Le Canada et la France ont fourni un certain nombre de propositions éditoriales aux textes anglais et français du protocole d'accord, respectivement. Celles-ci ont été prises en compte dans les versions finales. La France a également proposé que le protocole d'accord soit, en temps utile, officiellement reconnu par la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest ainsi que par toutes les autres Commissions concernées. Il est demandé aux présidents des CHR concernées de prendre les mesures appropriées.

3. Des exemplaires du protocole d'accord en Anglais et en Français ont été mis en ligne sur le site web de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Directeur